

COMPTE-RENDU N° 7/17
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 à 20H30

Présents : FUMEY, BUSSIERE, VACELET, FRATER (Proc.), GINDRE (Proc.), MIGER, PAILLARD, RICHARD, SEIGNEZ, VALCHER, PINGON, DRUET, GIET

Excusés : CHEVALIER (Proc. à FRATER), LANOY (Proc. à GINDRE)

Secrétaire séance : FRATER P.

Prochaine séance du conseil municipal : Lundi 23 octobre 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Maire suggère de réfléchir au maintien ou non du repas après la cérémonie du 11 novembre au vu du peu de personnes présentes ces dernières années. Après discussion, le Maire propose de renouveler ce repas en fonction du nombre de convives inscrits. M. FRATER se charge de demander des devis auprès de différents traiteurs.

Cérémonie du bois des Ruppes du 2 septembre 2017 : le maire tient à remercier les conseillers présents pour l'aide apportée à la bonne organisation de cette cérémonie en collaboration de l'ANACR du Nord-Jura et précise que beaucoup de personnes (officielles ou anonymes) ont félicité la municipalité.

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

Bowling : Commission de sécurité de l'arrondissement de Dole : Suite à la visite technique demandée par la sous-préfecture sur demande de la mairie pour non présentation de pièces administratives obligatoires, qui a eu lieu sur le site le 6 juillet 2017, la commission de sécurité de l'arrondissement de Dole s'est réunie le 28 août dernier. De nouvelles prescriptions ont été notifiées dans le procès-verbal et de ce fait la commission de sécurité de l'arrondissement de Dole a émis un avis défavorable. Comme le prévoit la loi, un arrêté municipal a été pris autorisant l'établissement à rester provisoirement ouvert au public jusqu'au 8 novembre 2017. Les prescriptions évoquées devront être réalisées durant ces deux mois. M. le Sous-Préfet organisera une réunion avec l'exploitant, la commune de Brevans et le service instructeur du SDIS. Si le bâtiment n'a pas été mis en conformité dans les délais prescrits, une fermeture administrative sera alors notifiée après qu'une mise en demeure ait été signifiée aux responsables du bowling LE BH.

Camion pizzas : Le Maire informe que le gérant du bowling a contesté l'implantation d'un camion pizzas devant la mairie au titre de la non concurrence. Le commerçant étant en règle avec la chambre du commerce et des métiers concernant son autorisation pour son activité professionnelle, et compte-tenu que le gérant du bowling a entrepris une démarche administrative (comme l'indique un mail qu'il nous adressé), nous attendons le positionnement de l'administration concernée.

RPI Baverans-Brevans : Mme VACELET informe que la rentrée des classes s'est bien déroulée. 89 élèves sont comptés au RPI Brevans-Baverans. Le nouveau restaurateur scolaire est la Grande Tablée. Deux nouvelles institutrices remplacent Mme LINOT qui a demandé un changement d'affectation provisoire.

Cartes jeunes : 37 cartes étaient attribuées. M. FRATER en a distribué une dizaine ce samedi. Peu de jeunes ont répondu présents à l'invitation. Le Maire propose de continuer d'offrir cette carte aux jeunes qui en font la demande mais ils viendront dorénavant la retirer directement au secrétariat de la mairie.

II Modification des limites territoriales Dole-Brevans :

La commune de Brevans a délibéré sur la demande de transfert de quatre parcelles de terrains sises à Dole au lieudit « Prés de Gujean » à la Commune de Brevans en date du 26 avril 2016. La commune de Dole a fait de même en date du 20 juin 2016. Suite à ce transfert, une demande de modification des cantons de Dole 2 et Authume a été demandée. Or, le canton de Dole qui a été impacté est Dole 1 et non Dole 2 comme indiqué par erreur par la Ville de Dole. De ce fait, le conseil municipal délibère favorablement sur le transfert de ces quatre parcelles qui engendre la modification des cantons des cantons de Dole 1 et Authume.

III PLUi : Informations sur les différentes commissions et débat sur les ouvertures à l'urbanisation :

L'application du PLUi devrait intervenir fin 2019 début 2020. Comme constaté à différentes réunions organisées sur ce sujet par le Grand Dole, il s'avère que l'ouverture à l'urbanisation va être fortement diminuée. De ce fait, le Maire a rencontré dans un premier temps les propriétaires des parcelles classées actuellement au PLU en 1AU Rue des Vignes à Brevans et rencontrera le mardi 19 septembre 2017 à 18h30 les autres propriétaires des parcelles classées à l'identique Aux Bourguignons. Le Maire veut les informer de cette diminution importante attendue par ce nouveau document d'urbanisme pour qu'ils prennent leurs dispositions quant à l'avenir de ces terrains. Le conseil municipal travaillera sur les parcelles qui resteront ouvertes à l'urbanisation et ce dans les six mois à venir. Celles non retenues du PLU actuel de Brevans seront reclassées soit agricole soit en zone naturelle. Il est nécessaire que la zone d'activités de la Combe soit utilisée sur la partie aménagée à minima. Le bureau d'études prendra prochainement contact pour intervenir lors d'un prochain conseil municipal.

IV Travaux Avenue Eisenhower : Informations – subventions et calendrier prévisionnel :

Le SIDEC a présenté l'Avant-Projet définitif des travaux d'aménagement de l'Avenue Eisenhower aux commissions travaux- sécurité des 4 et 8 septembre dernier avant le lancement de la consultation prévue le 15 octobre prochain. Quelques modifications ont été apportées sur le type de bordures à poser. Un pré-piquetage sera effectué ce mercredi 13 septembre pour chiffrer les travaux d'effacement des réseaux secs des deux côtés de la départementale. La commune de Brevans et la ville de Dole entreprendront ces travaux ou non selon le coût estimé et selon les solutions techniques proposées. Le calendrier prévisionnel est le suivant : 15 octobre 2017 : le SIDEC lancera les appels d'offres ; 15 novembre 2017 : ouverture des plis et désignation de l'entreprise retenue pour ces travaux ; un mois de recours est obligatoire avant de notifier à l'entreprise ; le maire souhaite que ce planning soit respectée car des subventions de différents financeurs ont été octroyées sur l'exercice 2017. Le Maire désigne M. GINDRE comme référent de ces travaux. M. LANOY suivra les travaux au quotidien en relayant l'avancement de ceux-ci auprès du Maire et de l'adjoint.

V Demande de subvention : organisation d'un concert sur Dole au profit de l'Association 13onze15 (aide aux victimes de l'attentat du 13 novembre 2015) :

Un concert est organisé le 3 février 2018 à la commanderie de Dole avec les groupes EDEN GROUP et TALISMANS en présence de l'association 13onze15 (association des victimes des attentats de Paris). Les bénéfices seront reversés à cette association. Quatre personnes de cette association seront présentes. L'association EGR sollicite les communes de Dole, Foucherans et Brevans afin de participer financièrement aux frais de déplacement, restauration et hébergement des responsables de l'Association 13onze15, ces communes étant impactées par des jeunes victimes de ces attentats. Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 150 € pour aider financièrement à accueillir cette association. Un article sera inséré dans un prochain brevannais.

QUESTIONS DIVERSES

- **Sydom** : Le Maire présente le rapport annuel de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés réalisé et publié par le SYDOM. Ce document est consultable en mairie.
- **Syndicat des Eaux** : le maire présente le rapport annuel de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable ainsi que le rapport annuel du délégataire. Ces documents sont disponibles en mairie.

- Ouragan IRMA : L'AMRF propose aux communes de soutenir financièrement les sinistrés de l'ouragan IRMA par l'intermédiaire de trois organismes (fondation de France, croix Rouge, Secours Populaire). Le maire propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 1€ par habitant soit arrondi à 700 €. Ce don sera versé au secours populaire. Le conseil municipal vote à l'unanimité un don de 700 € au secours populaire pour aider les victimes des communes sinistrées.
- Rencontre avec le SIDEC pour les terrains MARLIN : Le Maire informe qu'une rencontre, avec le SIDEC en présence du Maire et des adjoints, sur le site a eu lieu pour faire une étude sur la mise en place des différents réseaux. Un devis est en attente pour prolonger la réflexion sur ce dossier.
- Programme E-Lum : les ampoules des lampadaires de la commune ont été changées dans le cadre du programme E-Lum. Le Sidec propose de revoir la puissance des compteurs du Parc, rue de la Courbe, Grande Rue, rue de la Fontaine. La modification de ces abonnements pourrait permettre une économie annuelle attendue de 287 €. Le conseil municipal autorise le Maire à demander la modification de ces abonnements éclairage public. Des armoires électriques sont à changer à la charge de la commune (rue fontaine, place de la mare, Parc). Un devis sera demandé auprès du SIDEC et inscrit à l'exercice budgétaire 2018.

INFORMATIONS DIVERSES

- Qi Gong : le Maire informe que 12 brevannais participent à cette activité.
- Dotation Elu local : la dotation perçue pour la commune est de 2962 €. La somme de 2000 € a été budgétisée.
- Remerciements subventions : l'amicale des donneurs de sang, la banque alimentaire, Prodesa ont remercié la commune pour la subvention versée en 2017.
- Abribus rue des vignes : la société GIROD MEDIAS va implanter semaine 37 un abribus rue des vignes à Brevans.
- Analyse d'eau : lors d'un prélèvement en date du 17 août 2017, l'eau était non conforme en raison de présence de carbone organique entre autres. Un second prélèvement effectué le 23 août 2017 a donné une eau conforme. Un courrier sera adressé au Pdt du Syndicat de la Vèze pour le prévenir des odeurs récurrentes du poste de refoulement rue de la fontaine et des problèmes de déversement d'eaux usées au poste de refoulement du haras fin août.
- Syndicats d'ENGIE : les organisations syndicales d'ENGIE alertent les communes sur la suppression de plus d'un millier d'emplois en France dans le domaine de la Relation clientèle.

Questions posées par les conseillers municipaux

- M. SEIGNEZ demande la réponse du propriétaire M. CHEVALIER concernant le projet d'échanger avec les terrains Marlin. Le maire confirme que M. CHEVALIER ne souhaite pas procéder à un échange de terrain et donc que le projet est toujours en cours sur le terrain initial ce qui a motivé l'étude par le SIDEC pour les différents réseaux.

Séance levée vers 22 H 10

Le Maire, G. FUMEY